



SELARL HUIS JUSTITIA BORDEAUX

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

117 Cours Balguerie Stuttenberg - 33300 BORDEAUX

☎ 05.56.44.23.55

✉ etude@hjb33.com

☎ 05.56.52.46.87

ATTESTATION DE NON-RECOURS

(Article R.600-7 du Code de l'Urbanisme)

Je soussigné, Maître Jean-Luc CHAPOULIE, Huissier de Justice associé de la SELARL HUIS JUSTITIA BORDEAUX, 117, Cours Balguerie Stuttenberg à BORDEAUX 33300, atteste, après avoir procédé à la vérification sur les listes du Greffe des dossiers en instance près le Tribunal Administratif de BORDEAUX, que le Permis d'Aménager,

Délivré en date du : 01 septembre 2022
par la Mairie de : AVENSAN 33480
sous le numéro : PA 03302222 S 0002
au profit de : SAS SEVERINI PATRIMOINE
pour l'immeuble situé : 22 bis Chemin de l'Estain à AVENSAN 33480
n'a fait l'objet d'aucun recours à ce jour.

Il est ici précisé que nous avons constaté l'affichage régulier dudit permis de construire suivant Procès-Verbaux de Constats de notre ministère en dates des 13 Septembre, 17 Octobre et 15 Novembre 2022.

Cet affichage ayant purgé le délai de recours de l'article R 600-2 du Code de l'Urbanisme.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

BORDEAUX, le 01.12.2022



Maître Jean-Luc CHAPOULIE